

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00602**

**COMMUNE DE L'HORME - ACQUISITION DE TERRAINS EN EMPLACEMENT  
RESERVE SUITE A L'EXERCICE D'UN DROIT DE DELAISSEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 48  
Nombre de pouvoirs : 15  
Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,  
M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20221215-D2022006020

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022**

### **COMMUNE DE L'HORME - ACQUISITION DE TERRAINS EN EMPLACEMENT RESERVE SUITE A L'EXERCICE D'UN DROIT DE DELAISSEMENT**

#### **Rappel et références :**

Les parcelles sises rue du Crêt de l'Œillet sur la commune de L'Horme, cadastrées ZB 68, 81 et 82 font l'objet d'un emplacement réservé au plan local d'urbanisme. Cet emplacement, référencé ER6, est destiné à permettre l'élargissement de la voirie.

#### **Motivation et Opportunité :**

Les propriétaires des parcelles en question ont adressé un courrier à la mairie de L'Horme pour faire valoir leur droit de délaissement.

Par cette procédure, les propriétaires permettent ainsi à la Métropole, compétente en matière de voirie, d'acquérir les emprises de terrain concernées par l'emplacement réservé.

A défaut de réponse favorable ou en cas de renonciation à acquérir, l'emplacement réservé cesse alors de produire ses effets et devient inopposable aux propriétaires.

#### **Contenu :**

Saint-Etienne Métropole et les propriétaires des terrains grevés par l'emplacement réservé sont parvenus à un accord amiable concernant les emprises concernées.

La Métropole consent ainsi à acquérir :

- auprès de la société par actions simplifiées «Domaine de la Borie» la parcelle sise sur la commune de L'Horme, cadastrée SB 68 pour 8 270 m<sup>2</sup> à 30 €/m<sup>2</sup> soit 248 100 € HT,
- auprès de la société civile immobilière «Grande ferme de la Borie», les parcelles sises sur la commune de L'Horme, cadastrées ZB 81 et 82, pour une superficie totale de 4 142 m<sup>2</sup> à 30 € / m<sup>2</sup> soit 124 260 € HT.

Ces prix sont par ailleurs conformes à l'évaluation préalable réalisée par la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 30 mai 2022.

Les acquisitions en question, si elles se concrétisent, seront réalisées suivant les conditions des projets d'actes authentiques joints aux présentes.

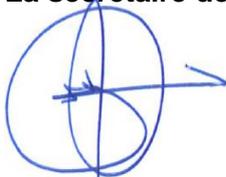
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'acquisition des emprises de terrain, en emplacement réservé, sises rue du Crêt de l'Œillet sur la commune de L'Horme aux prix et conditions des projets d'actes joints aux présentes,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques correspondants,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°66, destination 2014 STRUC du budget VOIRIE de l'exercice 2022.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

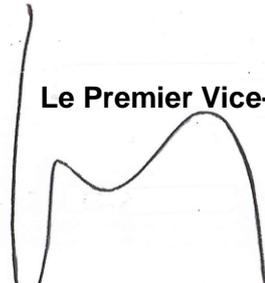
Pour extrait,

La secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**